

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE FUTSAL U17 - DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE - 2017/2018

Centre des sports Bernard Guy - Avenue Georges Guynemer - 54700 Pont-à-Mousson

Compétition :

FINALE

Catégorie :

U17

DATE :

dimanche 11 février 2018

Lieu :

PONT A MOUSSON



GROUPE A
CHAMPIGNEULLES RC
ERVM
VILLEY ST ETIENNE AS
USB LONGWY
VILLERS COS
CS HOMECOURT

DELEGUES



PRESENTATION DES LICENCES OBLIGATOIRE (COPIES PAPIER EXTRAITES DE FOOTCLUBS AVEC PHOTOS OU LOGICIEL COMPAGNON) : UN JOUEUR SANS LICENCE NE PEUT PAS PARTICIPER

PRESENCE DES EQUIPES OBLIGATOIRE AU MOINS 20 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LEUR PREMIER MATCH

Rappel règlement futsal : Article 6 – Coups francs directs à partir de partir de 4 fautes cumulées si la durée de la rencontre est inférieure ou égale à 15 minutes

N°	Heure	G/ph	Rencontres de 1 x 15 minutes	Scores	Tirs au but	Fautes	Avertissements	Expulsions
1	9:00	G A	CHAMPIGNEULLES RC - ERVM	-	-	-	-	-
2	9:17	G A	VILLEY ST ETIENNE AS - USB LONGWY	-	-	-	-	-
3	9:34	G A	VILLERS COS - CS HOMECOURT	-	-	-	-	-
4	9:51	G A	CHAMPIGNEULLES RC - VILLEY ST ETIENNE AS	-	-	-	-	-
5	10:08	G A	VILLERS COS - ERVM	-	-	-	-	-
6	10:25	G A	CS HOMECOURT - USB LONGWY	-	-	-	-	-
7	10:42	G A	VILLEY ST ETIENNE AS - VILLERS COS	-	-	-	-	-
8	10:59	G A	USB LONGWY - CHAMPIGNEULLES RC	-	-	-	-	-
9	11:16	G A	ERVM - CS HOMECOURT	-	-	-	-	-
10	11:33	G A	CHAMPIGNEULLES RC - VILLERS COS	-	-	-	-	-
11	11:50	G A	VILLEY ST ETIENNE AS - CS HOMECOURT	-	-	-	-	-
12	12:07	G A	ERVM - USB LONGWY	-	-	-	-	-
13	12:24	G A	CS HOMECOURT - CHAMPIGNEULLES RC	-	-	-	-	-
14	12:41	G A	ERVM - VILLEY ST ETIENNE AS	-	-	-	-	-
15	12:58	G A	USB LONGWY - VILLERS COS	-	-	-	-	-

**Qualifiés pour la finale régionale de Meurthe-Et-Moselle à PONT-A-MOUSSON le dimanche 04 mars 2018 :
Les six équipes présentes à la finale du district de Meurthe-Et-Moselle**

Article 7 – Classement

7.1. Catégorie Seniors à U13

- Match gagné à la fin du temps réglementaire 4 points
- Match gagné suite à l'épreuve des tirs au but 2 points
- Match perdu suite à l'épreuve des tirs au but 1 point
- Match perdu à la fin du temps réglementaire 0 point
- Match perdu par forfait * - 1 point, score du forfait 3 - 0

* Application de(s) l'amende(s) prévue(s) au statut financier du District.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, il est tenu compte dans l'ordre suivant :

1. des points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex-æquo
2. de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matches joués entre les équipes ex-æquo
3. du plus grand nombre de buts marqués lors des matches joués entre les équipes ex-æquo
4. de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule
5. du plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule
6. du plus petit nombre de buts encaissés au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule